
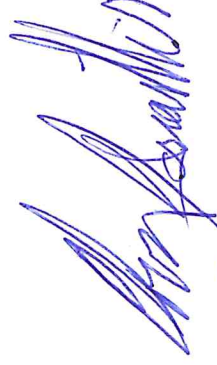


École Sainte-Catherine-de-Sienne

Conseil d'établissement

Rapport annuel

Juin 2022



03 JUN 2022

Préambule

Le conseil d'établissement joue un rôle décisionnel de première importance au sein d'une école. Le conseil d'établissement a aussi un rôle consultatif non moins important. Principale instance par laquelle se communique l'information entre les différentes parties constituants notre école, le conseil est, pour les parents, l'endroit central où ils peuvent contribuer activement à l'organisation scolaire. C'est au conseil d'établissement que nous sommes informés, consultés et où nous décidons de toutes les questions liées à la qualité globale de la vie scolaire de nos enfants.

Je tiens à souligner ici l'excellent fonctionnement du Conseil : l'assiduité de tous ses membres, la qualité des discussions, la transparence des relations avec la direction et la collaboration de tous les intervenants en ont fait le lieu d'un travail fructueux.

Le conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne, qui réunit enseignant.e.s, parents, représentant.e.s de groupes communautaires et direction d'établissement s'est acquitté, durant le dernier mandat, de toutes ses obligations légales et a oeuvré à traiter les problèmes particuliers en soutenant les principes de respect et de collégialité au sein du conseil.

Le présent rapport vise donc à fournir au lecteur un compte-rendu synthétique des activités du conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne pour l'année 2021-2022, tel qu'exigé par la loi. Dans cette optique, il y sera dressé la liste des principales résolutions adoptées par le conseil relatives aux sujets sur lesquels tous les conseils d'établissements doivent obligatoirement se prononcer. Le rapport ne cherche pas à détailler le contenu de ces résolutions. Le lecteur désireux de connaître la nature de ces résolutions ou le détail des discussions en séances peut se référer à différents documents d'informations publiés par d'autres instances ou consulter les procès-verbaux des réunions du Conseil.

Je veux enfin remercier les membres enseignants, la directrice de l'école Mme Gaudreau, la représentante du

service de garde Mme Bascombe, les représentantes de la communauté Mme Richardson et Betts et les parents pour leur engagement et leur travail au sein du conseil d'établissement durant la dernière année.



Clovis Gouaillier

Président du conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne, 2021-22

2 juin 2022

1 Composition du conseil d'établissement 2021-22

En septembre 2021, 6 postes étaient à pourvoir au conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne.

C'est lors de l'assemblée générale des parents, réunis à l'école le 16 septembre 2021, qu'ont été élus les représentant.e.s-parents au conseil. Ci-dessous la liste des membres du conseil d'établissement 2021-22 :

Mikaël Leferfort, parent	Jennifer Angiboust, enseignante
Yannick Sternon, parent	Jacinthe Marien, enseignante
Widad Mokhtatar Mas, parent	Malika Bessaoud, enseignante
Clovis Gouaillier, parent (président du conseil)	Nataly Chantal, enseignante
Mikaël Leferfort, parent	Abigail Bascomber, responsable du service de garde
Steeve Arthur, parent	Christine Richardson, membre de la communauté
Nicolas Bernard, parent (délégué au Comité de parents de la CSDM)	Renate Betts, membre de la communauté
Marie-Josée Bellemare, enseignante	Anne Gaudreau, Directrice
Fannie Gauthier-Durand, enseignante	

2 Compte-rendu des travaux du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne

Le Conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne (ci-après nommé « le CÉ ») a rempli son mandat tel que défini par la loi sur l'instruction publique (LIP). Tel que prescrit, le CÉ s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2021-22. De plus quelques réunions en sous-comités ont été tenues afin de soit rédiger une proposition, soit travailler sur la consultation auprès des élèves.

Durant cette année le conseil s'est acquitté de toutes les fonctions et responsabilités qui lui incombent, conformément aux exigences de la loi. Le conseil a donc approuvé ou adopté les plans et mesures suivants :

Projet éducatif

Rien à mentionner

Journées pédagogiques du service de garde, année scolaire 2021-22

Le calendrier des activités lors des journées pédagogiques 2021-22 été approuvé par le CÉ. La sélection des activités offerte par le service de garde, de même que son approbation par le CÉ, se veulent conformes aux orientations énoncées dans la politique sur la qualité des services de garde à la SCDM (mai 2016), laquelle énonce au chapitre des objectifs et moyens :

«Veiller à établir une grille de choix d'activités périodiques, variées et stimulantes, qui permette à tous les enfants qui fréquentent le service de garde de prendre part à l'ensemble des activités offertes durant l'année, en respectant la capacité de payer des familles, en misant sur des activités de proximité et en consultant les parents utilisateurs du service de garde et le conseil d'établissement au moment de la planification de cette grille»

Sorties éducatives

Le CÉ a approuvé le programme de sorties éducatives et les montants exigés des parents tel que proposé par la direction.

Documents et articles scolaires

Le CÉ a adopté liste des manuels scolaires et autres effets scolaires ainsi que tout les coûts et montants s'y rattachant et ce , telle que soumis par la direction.

Consultation sur les critères de sélection de la directions

Le CÉ a été consulté et s'est prononcé sur les critères de sélection.

Consultation sur l'accueil de maternelle quatre ans

Le CÉ a été consulté et s'est prononcé par voie de résolution sur l'accueil et l'aménagement d'une classe de maternelle 4 ans.

Budget

Le CÉ a adopté le budget de l'école.

Service de garde

Le CÉ a adopté les tarifs du service de garde telle que soumis par la direction.

Consultation des élèves

Le CÉ a travaillé à élaborer une consultation auprès des élèves.